

Interview de Norbert Schwaiger: le rapport Trumpf/Piris (Bruxelles, 22 novembre 2006)

Source: Interview de Norbert Schwaiger / NORBERT SCHWAIGER, Raquel Valls.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 22.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:08:05, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_norbert_schwaiger_le_rapport_trumpf_piris_bruzelles_22_novembre_2006-fr-5fd6686f-5d73-41ad-b98d-a5c1064051b2.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Norbert Schwaiger: le rapport Trumpf/Piris (Bruxelles, 22 novembre 2006)

[Raquel Valls] Vous avez été membre du groupe de travail chargé d'élaborer le rapport Trumpf/Piris. Quels étaient les enjeux de ce rapport présenté en 1999?

[Norbert Schwaiger] Oui, d'abord ce rapport a été demandé par le Conseil européen de Vienne. Et, clairement, cette demande se situait dans la perspective des développements futurs de l'Union en général. Mais ça donnait une tâche qui s'inscrit dans la ligne de ce qu'Ersbøll avait commencé, et de ce que Trumpf avait aussi poursuivi, que le Secrétariat était un organisme capable de travailler sur la substance, de produire des éléments de réflexion, des voies à explorer pour le processus futur du Conseil et du Conseil européen.

Alors, ce rapport reprend un peu tous les grands sujets. Il passe en revue le fonctionnement du Conseil et de ses instances préparatoires, mais aussi le fonctionnement du Conseil européen lui-même. Et en plus, bien sûr, le travail du Secrétariat, son rouage, son organisation, ses perspectives de développement et, comme il se devait, aussi la transparence qui était devenue, depuis Birmingham et Édimbourg, un sujet permanent. C'est pour ça, ma présence dans ce groupe, et j'ai livré ma contribution comme d'habitude.

Le rapport se situait clairement déjà dans la négociation du traité de Nice, qui est un traité qui devait combler certaines lacunes qui étaient restées ouvertes à Maastricht et à Amsterdam, mais qui visait aussi plus loin, surtout dans la perspective des élargissements supplémentaires, additionnels, qui déjà se profilaient après Nice. Vous vous souvenez, on avait eu l'idée que Nice serait le traité qui devrait mettre l'Union en état d'accueillir cette nouvelle vague d'élargissement.

Bon, Nice n'a pas tenu toutes les promesses, il a même à certains égards ajouté des complications. C'est pourquoi on avait, plus tôt que prévu initialement, continué la réflexion dans le cadre de cette convention qui était une initiative notamment de la présidence belge, qui avait, comme tout le monde se souvient, particulièrement souffert à Nice sur le plan institutionnel où, pour la première fois, on l'avait différencié par rapport aux Pays-Bas, etc.

Alors, il faut toujours mettre ces choses, ce rapport aussi, dans le contexte. Et il n'a pas été cité beaucoup officiellement dans les travaux, ni de Nice, ni dans le travail de la Convention, mais il est sûr que les éléments qu'il a produits restaient des éléments consignés, et certainement une source d'inspiration pour les travaux futurs.

[Raquel Valls] Et le rapport Trumpf/Piris suggérait des réformes du Conseil qui ne nécessitaient pas des réformes de traités?

[Norbert Schwaiger] Il y avait là-dedans, par exemple, des idées sur la continuité des travaux, programmes pour plusieurs présidences. Il y avait là-dedans des réflexions. Il ne faisait pas véritablement des suggestions très précises, mais plutôt mentionnait des voies à explorer, avec certaines conclusions plus ou moins fermes, par exemple, continuité des présidences ou, compte tenu du nombre que l'Union aurait après le prochain élargissement, s'il ne fallait pas, au niveau inférieur, prévoir des présidences plus longues. Soit avec des fonctionnaires nommés parmi les États membres, avec peut-être une répartition.

Il y a déjà des modèles comme ça, par exemple, la présidence du Comité monétaire autrefois, maintenant Comité économique et financier: il y a un haut fonctionnaire d'un État membre qui est nommé pour deux ans et qui assure une continuité de la préparation. C'est un exemple, mais qu'on avait pris comme modèle. Il y avait aussi des... par exemple, structurer mieux les débats au Conseil, ne pas faire des tours de table compte tenu du nombre, mais que la présidence prenne en main les discussions avec des documents ou avec des programmes qui mettaient sur la table immédiatement les problèmes véritables. Donc, pas une explication générale dans toutes les directions, mais – point... point... point... – prendre les difficultés et, là, demander surtout à ceux qui avaient des problèmes de se manifester et, avec ceux-là, travailler sur des solutions possibles.

Donc, des choses très orientées vers les résultats, parce que les tours de table c'était très utile quand on était six, c'était une affaire d'une heure maximum. À douze ou à quinze, c'est déjà une affaire de plutôt deux heures ou plus, n'est-ce pas? Et compte tenu du fait que le Conseil se réunit généralement un jour, un jour et demi, maximum deux, dans les différentes compositions, évidemment il faut faire le maximum du temps disponible. Donc, la plupart des suggestions allaient dans cette direction. Et pour la transparence, on se mettait notamment dans la ligne de ce qui avait déjà été fait depuis Birmingham et Édimbourg, puisque la transparence était devenue une réalité. Donc, c'était surtout pour compléter cela et aussi évoluer un peu la chose.

[Raquel Valls] Donc, plus de transparence et plus d'efficacité?

[Norbert Schwaiger] Oui, la disponibilité surtout et l'utilisation, à fond, des moyens électroniques. C'était l'une des suggestions. C'était aussi pour améliorer un peu le déroulement des procédures, par exemple, pour libérer certains documents. Pour la diffusion, on disait là-dedans, par exemple: si on donne le document à une personne, à ce moment-là on peut aussi tout de suite le mettre sur le Web. C'est là que, entretemps, on avait déjà trouvé, en pratique, la liste des documents qui étaient la base pour pouvoir rendre les demandes de documents utiles et opérationnelles. Et ainsi de suite dans cette direction.